



Financé par
la protection civile
et l'aide humanitaire
de l'Union européenne



United Nations
CERF | Central
Emergency
Response
Fund



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Organisation Internationale pour les Migrations

Mission du Cameroun

Sous-Bureau de Maroua

UN House Comice

Maroua

Région de l'Extrême-Nord

Cameroun

Tél. : +237 222 29 23 00

E-mail : DTMCameroon@iom.int

Sites web : <https://ww.iom.int/fr/countries/cameroon> et <https://displacement.iom.int/cameroon>

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, archivée ou transmise sous quelque forme et de quelque façon, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre sans l'autorisation préalable de l'éditeur.



Cameroun | Enquête sur les intentions de retour

Région de l'Extrême-Nord

Round 19 | 9 au 16 octobre 2019



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	4
INTRODUCTION	5
MÉTHODOLOGIE.....	5
LIMITES	6
DÉPLACEMENTS.....	7
POPULATIONS DÉPLACÉES	7
MOTIFS ET NOMBRE DE DÉPLACEMENTS	7
PÉRIODES DE DEPLACEMENT	8
DURÉES ET MODES DE TRAJET	8
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PENDANT LE DÉPLACEMENT	9
.....	10
VISITE DANS LE LIEU D'ORIGINE	10
RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS HÔTES	11
MOYENS DE SUBSISTANCE, ABRIS ET ASSISTANCE.....	12
MOYENS DE SUBSISTANCE	12
MANQUEMENTS ET BESOINS	13
ABRIS ET HEBERGEMENT	13
ASSISTANCE HUMANITAIRE.....	14
INTENTIONS DE RETOUR	15
PÉRIODE DE DÉPART ENVISAGÉE	17
MOTIFS ENCOURAGEANT LE RETOUR.....	18
FACTEURS EMPÊCHANT LE RETOUR.....	18
MOTIFS DE NON-RETOUR.....	19
CONDITIONS NÉCESSAIRES AU RETOUR.....	20
CONCLUSION	0

RÉSUMÉ

La Matrice de Suivi des Déplacements (*Displacement Tracking Matrix – DTM*, en anglais) est un outil mis en place par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui permet de faire le suivi des déplacements et la mobilité des populations. Elle collecte des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées : les facteurs d'influence, les moyens et durées de déplacement, les intentions futures des populations déplacées, leurs conditions de vie et encore bien d'autres éléments sont récoltés auprès de ces populations déplacées.

Ce rapport présente les résultats de la dernière enquête sur les intentions de retour menée auprès des ménages déplacés (Personnes Déplacées Internes (PDI) et réfugiés hors camp) en octobre 2019 dans 525 localités de la région de l'Extrême-Nord. Il permet ainsi de mieux comprendre le processus de décision des ménages déplacés, les raisons qui les poussent à partir ou les empêchent de revenir et les conditions nécessaires à un retour durable.



2 968 ménages de 23 275 personnes ont été interrogés dans 525 localités d'accueil des 6 départements de la région de l'Extrême-Nord.



63 % de PDI



37 % de réfugiés hors camp



51 % d'hommes



49 % de femmes



89 % des ménages enquêtés ont été déplacés par le conflit. Parmi ceux-ci, 71 % ont fui suite à une attaque sur leur localité d'origine, 31 % suite à la destruction de leur maison et 30 % suite à une attaque sur une localité voisine.



11 % des ménages enquêtés ont été déplacés suite aux aléas climatiques (inondations).



Les principaux moyens de subsistance des ménages enquêtés avant le déplacement étaient l'agriculture (78%) et le commerce autonome (50%)



27% des ménages enquêtés ont reçu une aide humanitaire, principalement en vivres, articles non alimentaires et cash.



30 % des PDI et réfugiés ont l'intention de quitter leur lieu de déplacement, contre 21 % au round précédent.



Plus de 80 % des ménages enquêtés ne savent pas quand ils vont pouvoir retourner dans leur localité d'origine ou autre zone de retour.



Les motifs de retour chez les PDI et réfugiés enquêtés étaient la recherche des moyens de subsistance (58 %) et le manque de disponibilité de services dans le lieu de déplacement (48 %).



Les conditions au retour des PDI et réfugiés sont la présence de forces de sécurité (78 %), la réparation des logements (46%) et l'apport d'assistance (41%) dans les localités de retour.

INTRODUCTION

Depuis 2014, l'Extrême-Nord du Cameroun est touché par une insurrection de groupes armés issus du nord-est du Nigeria. Les attaques et menaces récurrentes perpétrées par ces groupes armés ont provoqué des déplacements significatifs de populations vivant dans la région de l'Extrême-Nord. La région accueille actuellement de nombreuses populations déplacées internes (PDI), réfugiées et retournées. Bien que des mouvements de retour aient été enregistrés depuis le début de la crise, une proportion croissante de personnes déplacées sont retournées dans leurs villes et villages d'origine en 2018 et 2019. Compte tenu de cette tendance croissante au retour, les enquêtes sur les intentions de retour des individus déplacés permet de comprendre les besoins des populations déplacées et de planifier une assistance plus informée pour contribuer à une réintégration durable de ces personnes dans leur localité d'origine ou autre zone de retour.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis en place la Matrice de Suivi des Déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM en anglais) au Cameroun en novembre 2015, dans le but d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques des populations déplacées, retournées et réfugiées hors camp et des tendances de déplacement. Cet exercice a également pour objectif d'identifier les besoins des populations déplacées ainsi que les facteurs accentuant leurs vulnérabilités. Ces informations sont collectées puis disséminées auprès du gouvernement camerounais et de la communauté humanitaire afin de leur fournir une meilleure compréhension des mouvements dans la région de l'Extrême-Nord.

MÉTHODOLOGIE

Lors de chaque round de collecte de données, la DTM met en œuvre une série d'évaluations (dites « de base ») aux niveaux des départements, arrondissements et localités, au cours desquelles des données sur l'ensemble des populations déplacées dans la région de l'Extrême-Nord sont collectées. Les données recueillies lors du dernier Round 19 sont présentées dans le rapport sur les déplacements publié en octobre 2019¹.

En plus de ces évaluations de base, la DTM met également en œuvre des enquêtes auprès d'un échantillonnage de ménages déplacés. Cet échantillon est établi lors de la première étape des évaluations de base, effectué au niveau départemental. Les ménages qui feront partie de l'échantillon sont choisis, de manière aléatoire, sur la base des listes des ménages de chaque localité accueillant des populations déplacées (PDI, réfugiés hors camp et retournés).

La méthode d'échantillonnage consiste à faire une évaluation au niveau des ménages identifiés au préalable grâce à l'échantillon défini au niveau du département, en prenant en compte la liste des villages identifiés au niveau des arrondissements et des ménages déplacés identifiés dans les localités évaluées. L'échantillon a été défini en utilisant un intervalle de confiance de 95 pour cent sur une population totale de 317 715 individus (PDI et réfugiés hors camp identifiés pendant le round DTM 19), avec une marge d'erreur des données égale à 5 pour cent.

La collecte des données a été effectuée entre le 9 et le 16 octobre 2019, dans 525 localités des 6 départements de l'Extrême-Nord, par 77 énumérateurs formés et déployés dans chacune des localités évaluées, sous la responsabilité directe de l'équipe DTM. Dans le cadre de cette enquête, 2 968 chefs de ménages PDI et réfugiés hors camp (représentant un total de 23 275 individus) ont répondu au questionnaire dans 525 localités répartis au sein des 6 départements de la région de l'Extrême Nord.

Les énumérateurs assurent des rôles bien précis de points focaux, chefs d'équipe ou énumérateurs, facilitant ainsi la coordination lors de la collecte d'informations. La collecte s'est faite à l'aide de tablettes adaptées pour faciliter l'exercice, l'analyse des données qui s'en suit ainsi que pour optimiser la qualité des données

¹https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/IOM_DTM%20Rapport_Cameroun_Extreme%20Nord_RD19.pdf?file=1&type=node&id=6717

récoltées auprès des ménages. L'enquête utilise un formulaire destiné à obtenir des informations sur les caractéristiques démographiques, les déplacements, les moyens de subsistance, les besoins et accès aux services, et les intentions, conditions et motifs de retour des populations déplacées. Les autorités locales et traditionnelles ont été impliquées à chaque étape de l'enquête et les résultats finaux ont été validés par le Gouverneur de la région de l'Extrême-Nord.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les trois catégories de populations cibles sont définies de la manière suivante :

- Une *personne déplacée interne (PDI)* est une « personne [...] qui a été forcée ou contrainte à fuir ou à quitter son foyer ou son lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.²»
- Un *réfugié hors camp* est une personne ressortissante d'un pays autre que celui où elle se trouve et qui est venue dans ce dernier pour chercher refuge d'une situation à laquelle elle était confrontée dans son pays d'origine, mais qui ne vit pas dans un camp officiel.
- Une *personne retournée* est une personne qui, alors qu'elle s'était installée dans un lieu autre que son lieu d'origine (que ce soit à l'intérieur de son pays d'origine ou dans un pays étranger), est depuis retournée dans son lieu d'origine. On distingue ainsi les anciennes PDI des retournés venus de l'étranger.

LIMITES

Parce que l'enquête se base sur un échantillon qui n'est pas parfaitement aléatoire, les résultats de l'enquête ne peuvent *a priori* pas être extrapolés ou généralisés à la population déplacée dans l'Extrême-Nord dans son intégralité. Toutefois, les résultats de l'enquête ont été pondérés par rapport aux effectifs totaux des populations déplacées identifiées dans la région de l'Extrême-Nord, palliant ainsi le risque de biais présenté par le caractère non-aléatoire de l'échantillon d'enquête.

Par ailleurs, certains ménages identifiés n'ont pas pu être interrogés en raison de l'enclavement et des fortes pluies qui ont coupé l'accès à certains villages. Les difficultés rencontrées pendant cette enquête ont été les suivantes :

- Une localité du Mayo-Tsanaga a été interdite d'accès par l'autorité administrative concernée ;
- Trois localités du Logone et Chari étaient inaccessibles pour des raisons d'insécurité ;
- Sept localités du Logone et Chari étaient inaccessibles en raison des inondations liées à la saison des pluies et du mauvais état des routes ;
- Certains chefs de ménages étaient indisponibles pour cause de travaux dans les champs ;
- Les perturbations des réseaux de télécommunication ont rendu la collecte plus difficile.

Face aux difficultés, les stratégies suivantes ont été adoptées pour continuer l'enquête :

- Dans le cas des villages où l'accès était interdit, les données ont été collectées par téléphone et les enquêtes ménages ont été réalisées dans d'autres localités du même département pour garder le même niveau de représentativité de la cible.
- Dans le cas des villages où la sécurité était précaire, la collaboration avec les guides locaux et les chefs de villages, a permis aux énumérateurs de continuer l'évaluation.
- Les horaires ont été adaptés en fonction de la disponibilité des chefs de ménages.

² <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

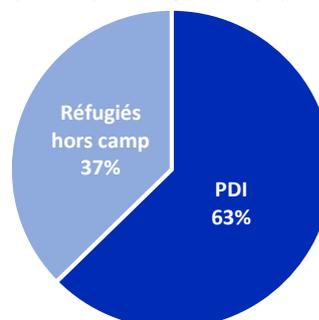
DÉPLACEMENTS

POPULATIONS DÉPLACÉES

Le round 19 de la collecte de données de suivi des déplacements (août 2019) a permis d'identifier 270 870 personnes déplacées internes (PDI) (63%), 46 845 Réfugiés hors camp (11%) et 110 574 Retournés (26%), soit 428 289 individus déplacés.

L'enquête sur les intentions de retour est menée auprès des ménages PDI et des réfugiés hors camps. Au total, 2 968 ménages de 23 275 individus, dont 1 873 ménages PDI et 1 095 ménages réfugiés hors camp, ont été enquêtés.

Graphique 1 : répartition des ménages enquêtés par catégorie de populations

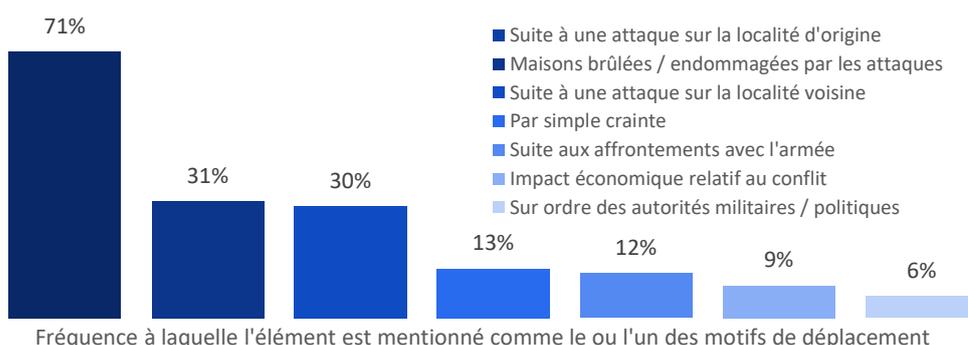


MOTIFS ET NOMBRE DE DÉPLACEMENTS

Sur le total des ménages interrogés, 1 647 ménages déplacés (1 556 ménages PDI et 1 091 ménages réfugiés hors camp), soit 89 pour cent, se sont déplacés en raison d'incidents sécuritaires (conflit lié à Boko Haram) et 321 ménages (317 ménages PDI et 4 ménages réfugiés hors camps), correspondant à 11 pour cent des ménages enquêtés, se sont déplacés en raison d'aléas climatiques (inondations).

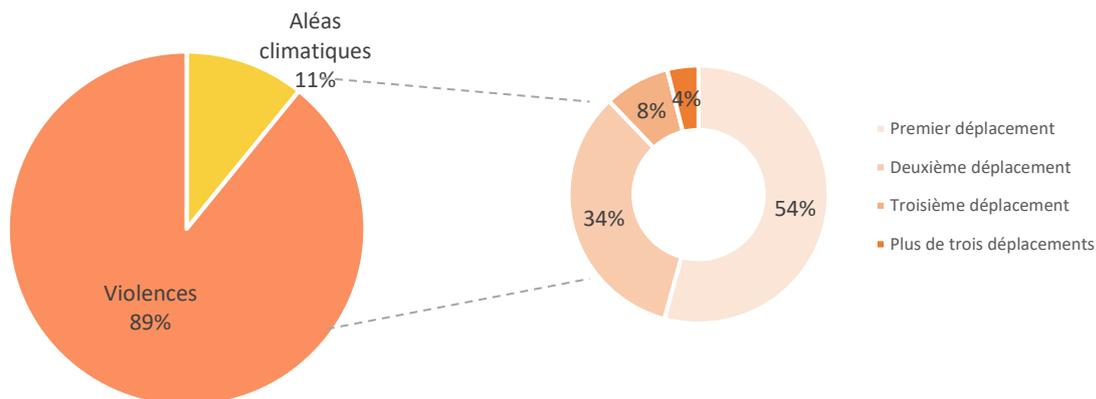
Parmi les raisons évoquées par les populations qui se sont déplacées à cause du conflit, l'attaque sur la localité d'origine a été la plus mentionnée, par 71 pour cent des individus déplacés par le conflit. Le deuxième motif le plus invoqué est la destruction du logement, suivi des attaques dans une localité voisine. Une proportion presque deux fois plus importante de réfugiés hors camp que de personnes déplacées internes mentionne l'impact économique relatif au conflit. Peu de ménages ont été contraints de se déplacer sur ordre des autorités.

Graphique 2 : Motifs de déplacement des population affectées par le conflit



Parmi les ménages déplacés à cause des violences, 1 436 ménages ont effectué un seul déplacement (48%) et 891 ménages en ont déjà effectué au moins deux (30%). Les aléas climatiques ont provoqué des déplacements multiples (deux déplacements ou plus) pour 46% des ménages enquêtés.

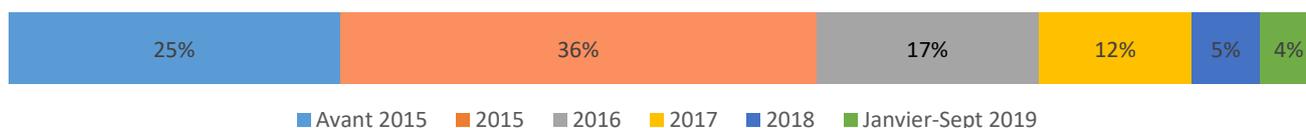
Graphique 3 : Motifs et nombre de déplacements des ménages enquêtés



PÉRIODES DE DEPLACEMENT

La majorité des ménages enquêtés ont été déplacés en 2014 et 2015 (61%), ce qui correspond au début de l'insurrection de Boko Haram au Cameroun et à la subvenue d'importantes inondations. Comme le montre le graphique ci-dessous, 17 pour cent des déplacements ont eu lieu en 2016, 12 pour cent en 2017, 5 pour cent en 2018 et 4 pour cent entre janvier et juillet 2019.

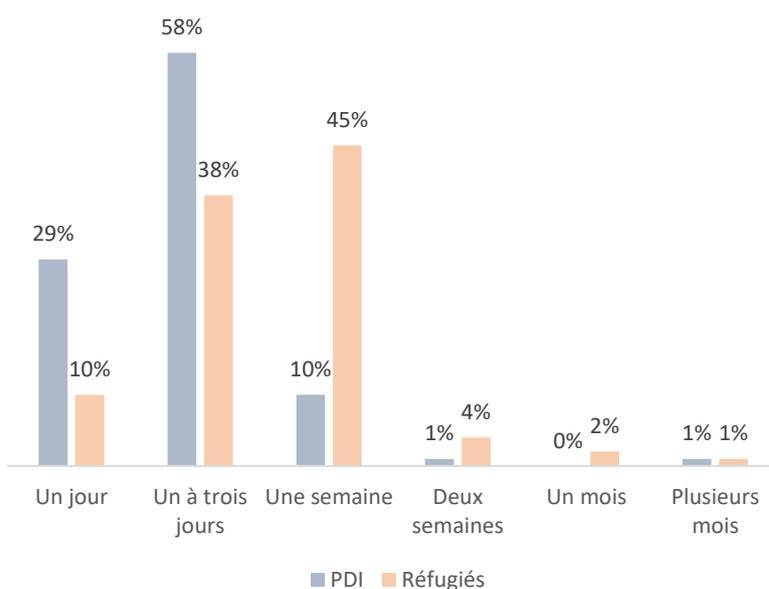
Graphique 4 : répartition des déplacements par période



DURÉES ET MODES DE TRAJET

Pour la plus grande majorité des ménages interrogés, le trajet pour arriver au lieu de déplacement a duré trois jours ou moins (73%, y inclus moins d'un jour pour 22% des ménages). Ceci est vrai pour les PDI (87%) et à une moindre mesure pour les réfugiés hors camp (48%). En effet, pour 45 pour cent des ménages réfugiés hors camp interrogés, le trajet pour arriver au lieu de déplacement leur a pris au moins une semaine, ce qui est vrai pour seulement 10 pour cent des ménages PDI. Ceci semble indiquer que le lieu de déplacement des PDI est ou était à relative proximité de leur lieu d'origine, alors que les ménages réfugiés, venant d'un autre pays, ont dû effectuer des distances plus importantes.

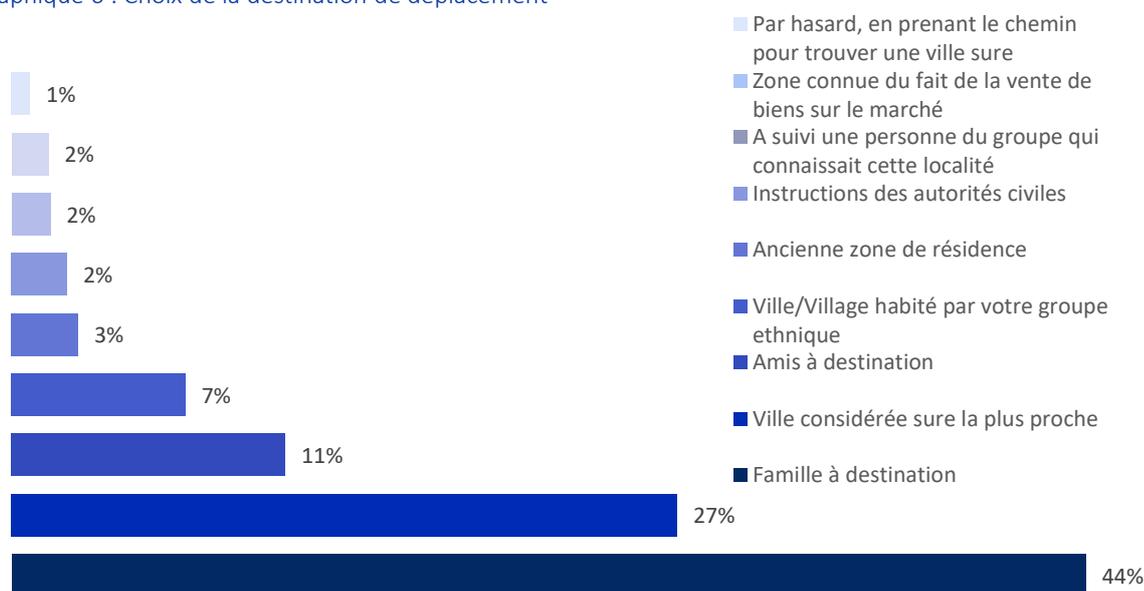
Graphique 5 : durée du trajet jusqu'au lieu de déplacement



La grande majorité des ménages (PDI et réfugiés hors camp) se sont déplacés à pied (86% des ménages enquêtés) ou ont utilisé la moto (17%) pour arriver à destination.

Dans son ensemble, 44% des ménages enquêtés ont indiqués connaître leur destination finale lorsqu'ils étaient contraints de se déplacer de leur village. Une petite majorité des PDI enquêtés (51%) ont rapporté savoir exactement où ils comptaient partir lorsqu'ils ont été contraints à se déplacer, contre seulement 33 pour cent des réfugiés hors camp. Pour ces les ménages PDI, ils avaient choisi leur lieu de déplacement car ils avaient de la famille dans le lieu de destination (44% des ménages, sans grande différence entre les PDI et les réfugiés hors camp). Ce pourcentage monte à plus de 60 pour cent pour les réfugiés hors camp quand le choix du lieu de déplacement inclut également le fait que les ménages enquêtés y ont des amis. Au contraire, plus de 30 pour cent des PDI enquêtés rapportent qu'ils ont choisi leur lieu de déplacement car c'est la ville qu'ils considèrent comme étant la plus proche de chez eux, ce qui n'est le cas que pour 16% des ménages réfugiés enquêtés.

Graphique 6 : Choix de la destination de déplacement



La quasi-totalité des ménages interrogés se sont déplacés soit tous ensemble et en une fois (80%), soit par petits groupes mais le même jour (16%). Pour moins d'un pour cent des ménages, une partie de la famille est toujours dans le lieu d'origine. Les ménages enquêtés se sont déplacés principalement par groupes de plusieurs familles. En effet, approximativement 70 pour cent des familles PDI et réfugiés ont voyagé en groupe.

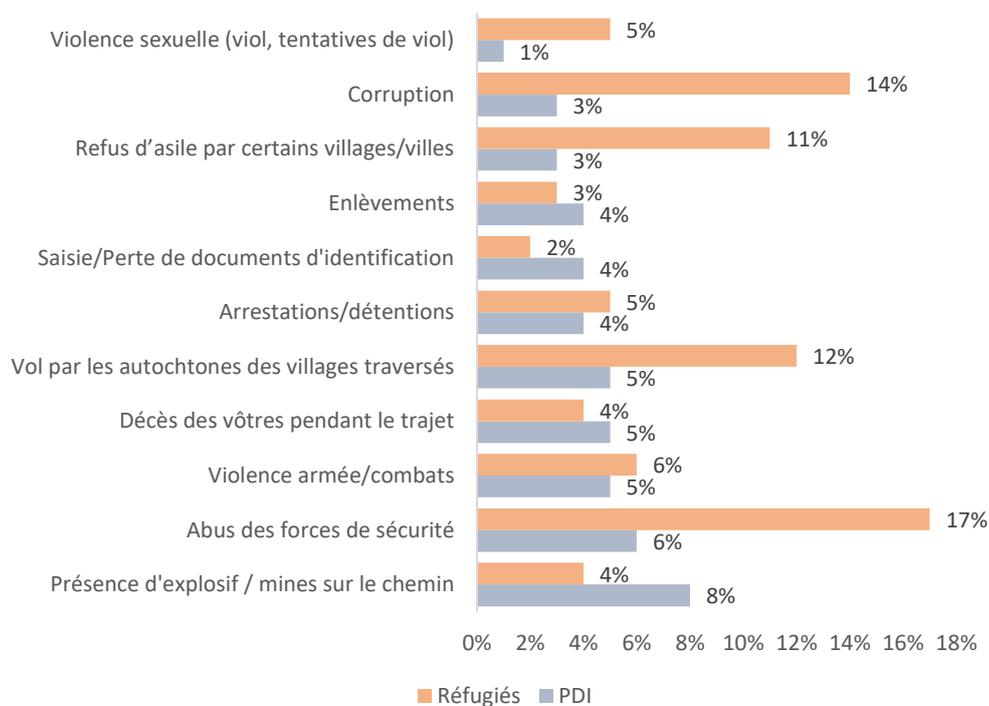
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PENDANT LE DÉPLACEMENT

Parmi les ménages interrogés, les réfugiés hors camp sont la catégorie de populations déplacées ayant fait face au plus grand nombre de difficultés lors de son déplacement. En effet, 54 pour cent des ménages réfugiés ont indiqué ne pas avoir rencontré de difficultés, contre 70 pour cent des ménages PDI.

En général, les abus par les forces de sécurité (10%), la corruption (7%), le vol par les autochtones dans les villages traversés (7%), la présence de mines sur le chemin (7%) et le refus d'asile dans certains villages sont les cinq difficultés les plus rapportées par les ménages enquêtés dans son ensemble. Cependant, les PDI et réfugiés hors camp ne font pas face aux mêmes degrés de difficultés au cours de leur déplacement. Les abus des forces de sécurité ressortent comme des difficultés partagées par les deux groupes de population, mais plus par les réfugiés hors camp que par les PDI (par 17% des ménages réfugiés interrogés et 6% des ménages PDI). La présence d'explosifs ou mines sur le chemin a été rapporté comme le principal problème par les PDI enquêtés (par plus de

8% des ménages ayant fait face à des difficultés), suivi des abus de forces de sécurité (6%), de violence armée / combats (5%), du décès de proches pendant le trajet (5%) et du vol par les autochtones dans les villages traversés (5%). Pour les réfugiés hors camp, à part les abus des forces de sécurité la corruption (rapportés par 14% des ménages enquêtés), du vol par les autochtones dans les villages traversés (12%) et le refus d'asile par certains villages (11%) sont les majeures difficultés rencontrées pendant le déplacement.

Graphique 7 : Difficultés rencontrées lors du déplacement par catégorie de population

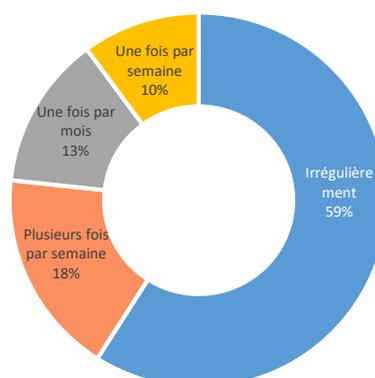


VISITE DANS LE LIEU D'ORIGINE

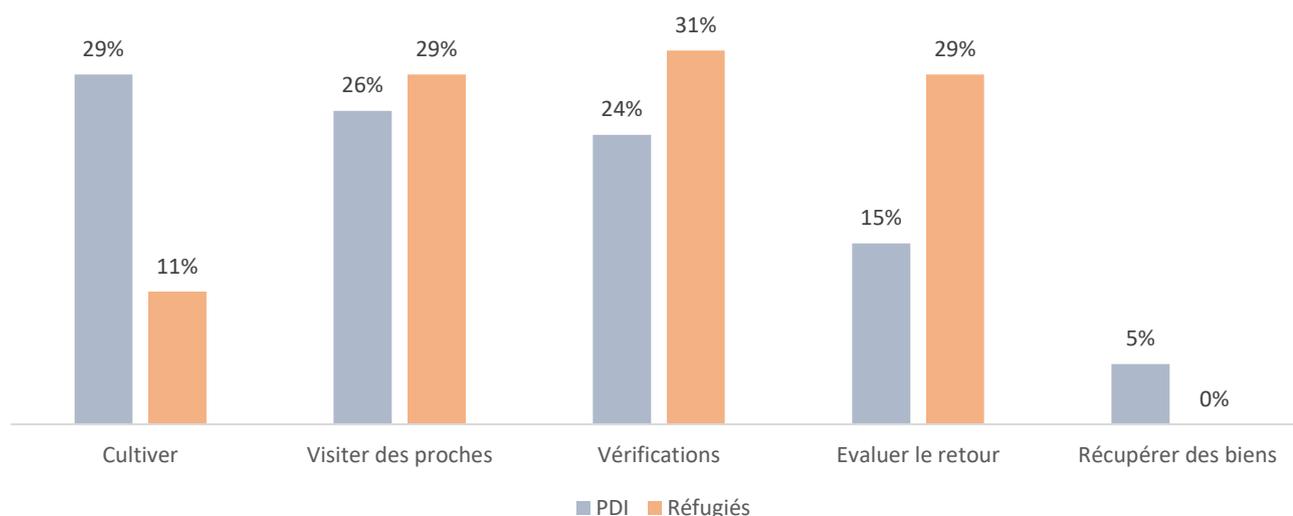
Seule une minorité (22%) des personnes interrogées retourne périodiquement dans sa localité d'origine. Les ménages réfugiés hors camp y retournent dans une plus faible proportion (7%) que les PDI (30%), possiblement expliqué par l'insécurité qui règne dans le Nord-Est du Nigeria et par une plus grande distance au lieu d'origine.

Parmi ceux qui retournent périodiquement, 41 pour cent peuvent s'y rendre de manière régulière, entre plusieurs fois par semaine et une fois par mois. Ces retours réguliers s'expliquent par la visite des proches (pour 26% des ménages PDI et 29% des ménages réfugiés) ou une activité agricole sur place (pour 29% des ménages PDI et 11% des ménages réfugiés) principalement, mais elle permet aussi aux ménages de récupérer des biens ou d'évaluer leur potentiel retour (pour 15% des ménages PDI et 29% des ménages réfugiés hors camp). Sur les 78 pour cent qui ne peuvent pas se rendre dans leur localité d'origine, 59 pour cent évoquent l'insécurité qui prévaut dans les localités d'origine, mais beaucoup de ménages indiquent ne pas vouloir y retourner (28%). Les pourcentages sont similaires pour les ménages PDI et réfugiés.

Graphique 8 : Fréquence de visite de la localité d'origine



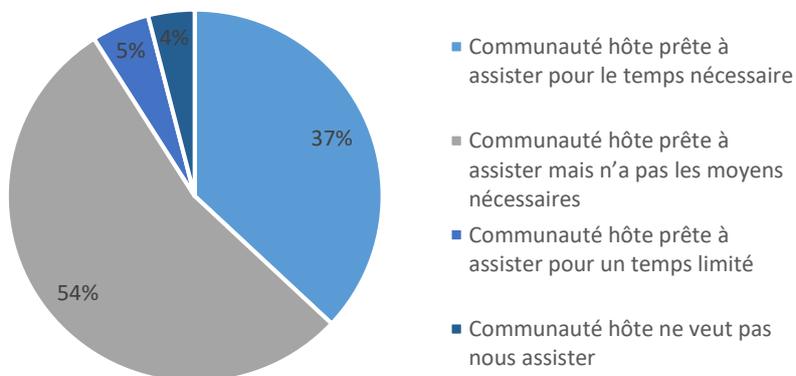
Graphique 9 : Raisons des visites dans la zone d'origine



RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS HÔTES

Moins d'un pour cent des ménages déplacés ont noté des tensions avec les communautés hôtes et 95% des ménages enquêtés ont indiqué avoir de bonnes ou très bonnes relations avec les communautés hôtes. Ces pourcentages sont un peu moins élevés chez les réfugiés hors camp (92%) que chez les PDI (97%). Par contre, la majorité (54%) a indiqué que les communautés hôtes étaient disposés à assister, mais qu'elles n'avaient pas les moyens de le faire.

Graphique 10 : Degré d'assistance de la part de la communauté hôte



Pour les réfugiés qui habitent actuellement au sein de communautés hôtes, presque 15 pour cent des ménages enquêtés ont précisé qu'une des raisons principales qui ne les encourage pas à se rendre au camp de Minawao est le fait qu'ils préfèrent vivre dans une famille hôte (liens ethniques / familiaux), 20 pour cent des ménages ont indiqué qu'il n'y a pas assez de sécurité dans le camp et qu'il est également trop éloigné (15%) par rapport au lieu de déplacement actuel.

MOYENS DE SUBSISTANCE, ABRIS ET ASSISTANCE

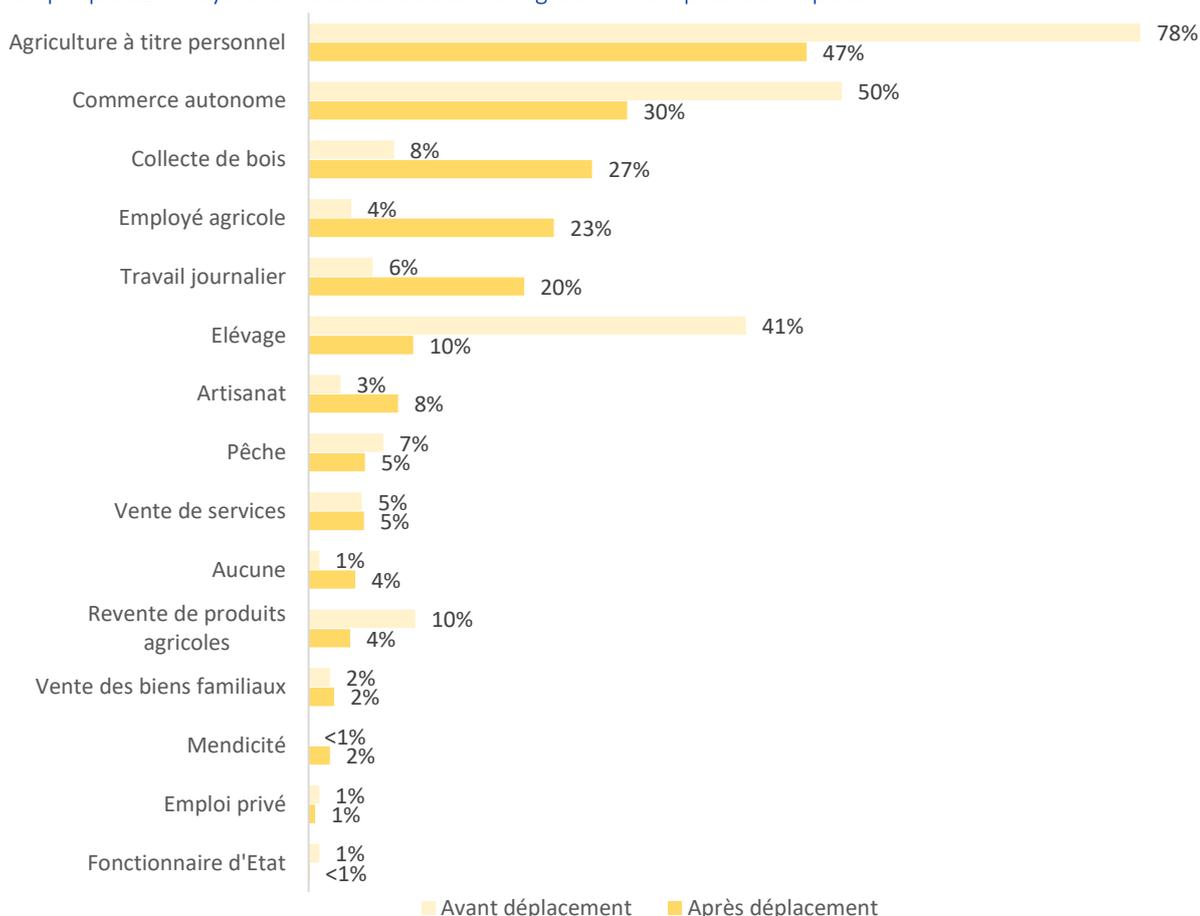
MOYENS DE SUBSISTANCE

La répartition des moyens de subsistance des ménages déplacés enquêtés varie avant et après leur déplacement. Alors que l'agriculture à titre personnel occupait 2 315 ménages (représentant 78% du total) et le commerce autonome 1 480 ménages (représentant presque 50% du total) avant leur départ, ceux-ci se sont en grande partie tournés vers des emplois plus précaires ou moins autonomes comme la collecte de bois, le travail journalier ou l'agriculture au service d'autres personnes.

Tous les moyens de subsistance impliquant la production de sa propre nourriture ont diminué. Il est intéressant de noter que les principales activités économiques des ménages déplacés avant le déplacement sont parmi celles qui ont diminué en raison du déplacement. Ainsi, le nombre de ménages interrogés commerçants a baissé de 40 pour cent et le nombre de ménages cultivateurs à compte personnel a également baissé de 40 pour cent.

A l'inverse, huit fois plus de ménages ont indiqué devoir recourir à la mendicité pour subvenir à leurs besoins depuis le déplacement tandis que presque trois fois plus de ménages vendent actuellement leurs services pour obtenir une rémunération, soit comme employés agricoles ou comme travailleurs journaliers.

Graphique 11 : Moyens de subsistance des ménages avant et après leur déplacement

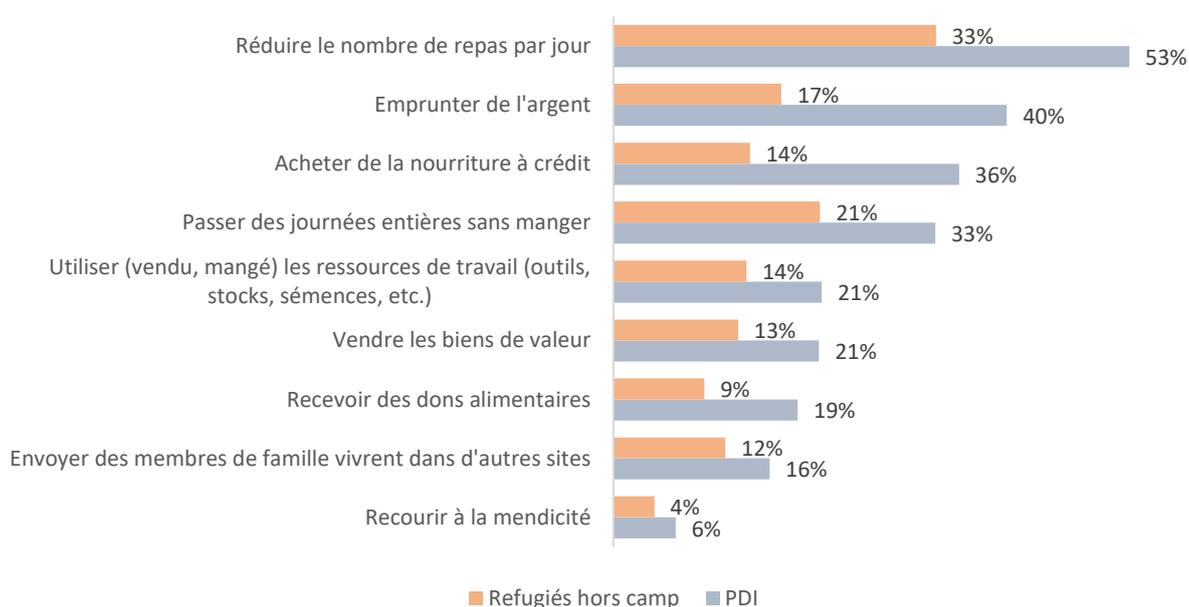


MANQUEMENTS ET BESOINS

Parce que les déplacements ont bouleversé les modes de vie et les moyens de subsistance des populations déplacées, celles-ci ont été contraintes d'adapter leur alimentation et leur mode de vie, parfois de manière drastique, pour survivre. Une grande majorité des ménages enquêtés (86%) a ainsi indiqué avoir dû réduire leur nombre de repas par jour, et plus de la moitié (54%) a également dû passer des journées sans manger. De nombreux ménages ont été forcés d'emprunter de l'argent (58%) ou d'acheter de la nourriture à crédit (50%). Seuls 28 pour cent indiquent avoir reçu des dons alimentaires et 11 pour cent ont dû recourir à la mendicité.

En comparant les réponses données par les deux catégories de populations déplacées, on constate que les ménages PDI ont, dans des proportions plus importantes, été contraints d'emprunter de l'argent (40% pour les PDI enquêtés contre 17% pour les réfugiés hors camp), de réduire le nombre de repas par jour (53% pour les PDI enquêtés contre 33% pour les réfugiés hors camp) et d'acheter de la nourriture à crédit (36% pour les PDI enquêtés contre 14% pour les réfugiés hors camp).

Graphique 12 : Actions prises pour survivre par les ménages enquêtés, par catégorie de population

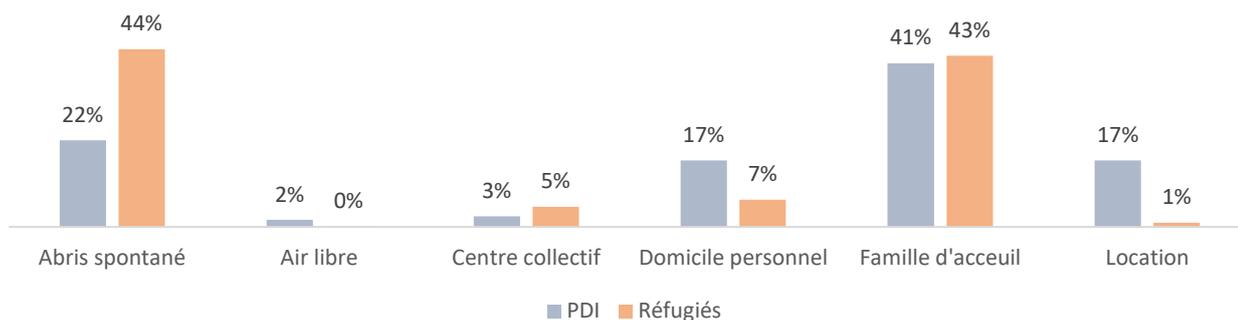


ABRIS ET HEBERGEMENT

Avant leur départ, les ménages PDI interrogés logeaient pour 73 pour cent d'entre eux dans des maisons en terre, à 17 pour cent dans des maisons construites en dur et à 10 pour cent dans des maisons de paille. La grande majorité des ménages réfugiés hors camp habitaient également dans des maisons en terre avant leur déplacement (64%), une plus petite proportion habitait dans des cases en paille (19%) et dans des maisons construites en dur (17%). Une grande partie des abris des ménages interrogés étaient complètement détruites (48%) au moment où ils ont quitté leur lieu d'origine.

Dans le lieu de déplacement, 44 pour cent des réfugiés hors camp enquêtés rapportent vivre dans un abri spontané contre 22 pour cent des ménages PDI enquêtés. La plupart des ménages déplacés vivent actuellement en famille d'accueil (41% des ménages PDI et 43% des ménages réfugiés hors camp). Une plus petite proportion de ménages PDI (17%) louent actuellement un logement dans le lieu de déplacement (contre moins de 1% pour les réfugiés hors camp) qui coûte, pour la majorité des ménages, entre 5 000 et 10 000 francs CFA par mois.

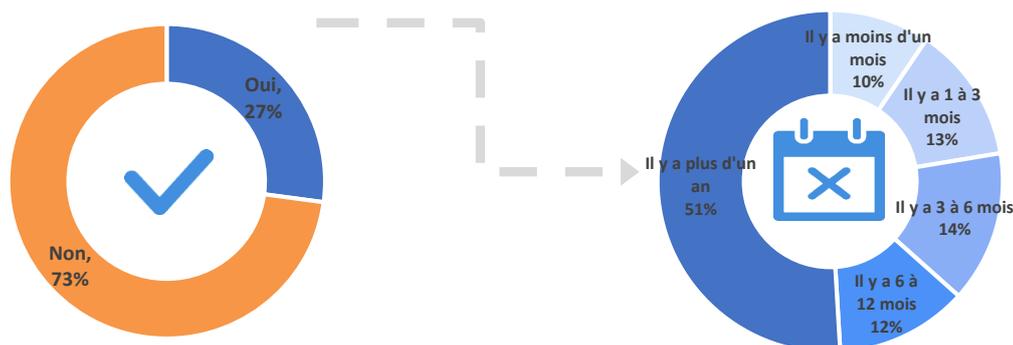
Graphique 13 : Type d'hébergement des ménages enquêtés dans le lieu de déplacement



ASSISTANCE HUMANITAIRE

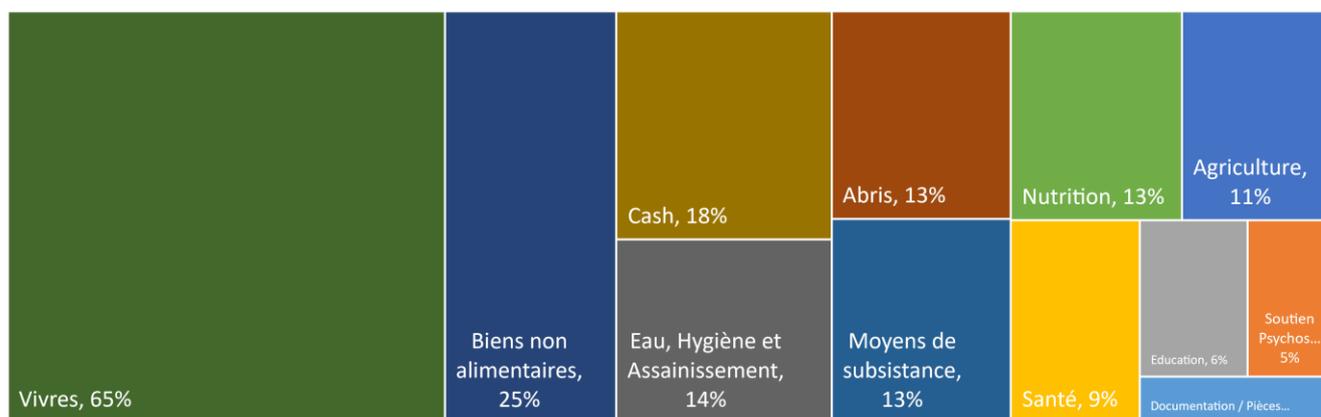
Alors que de nombreux ménages ont dû prendre des mesures d'adaptation pour subvenir à leur besoin, 73 pour cent des ménages enquêtés n'ont pas reçu d'assistance humanitaire jusqu'à présent. Une proportion plus importante de PDI (32%) que de réfugiés hors camp (19%) a reçu une aide humanitaire. Parmi les 27 pour cent restants, plus de la moitié a reçu une aide humanitaire plus d'un an avant l'enquête, 39 pour cent l'ont reçu entre un et six mois avant l'enquête et seulement 9 pour cent l'ont reçu dans le mois précédent l'enquête.

Graphique 14 : Couverture de l'assistance humanitaire et date à laquelle elle a été délivrée



Les principaux types d'assistance reçus par les ménages déplacés étaient une assistance en vivres (65%), en articles non alimentaires (25%) et en cash (18%). Seul trois pour cent des ménages ont indiqué avoir reçu de l'aide pour obtenir des documents et cinq pour cent avoir obtenu de l'aide psychosociale. Les types d'assistance reçue dans le graphique ci-dessous regroupe les deux catégories de populations déplacées puisque les proportions sont similaires pour les deux catégories.

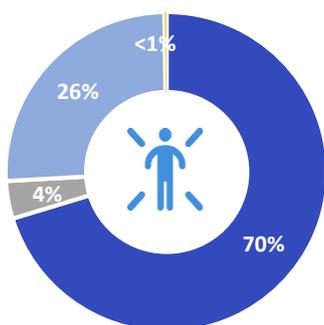
Graphique 15 : Type d'assistance humanitaire reçue



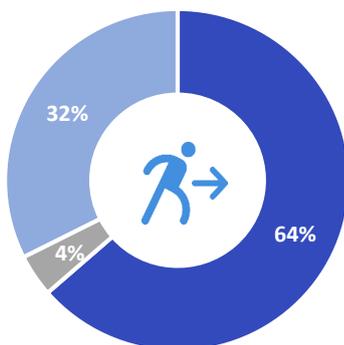
INTENTIONS DE RETOUR

La grande majorité des PDI et des réfugiés hors camp enquêtés n'a pas l'intention de quitter son lieu de déplacement (70%). La proportion est plus importante chez les réfugiés hors camp (82%) que chez les PDI (64%). Parmi ceux qui souhaitent quitter le lieu de déplacement, 26 pour cent des populations déplacées enquêtés souhaiteraient retourner dans leur localité d'origine, 4 pour cent voudraient partir dans une autre localité et moins d'1 pour cent, exclusivement représentés parmi les réfugiés hors camp, souhaiteraient se rendre dans le camp de Minawao, principal camp de réfugiés de la région.

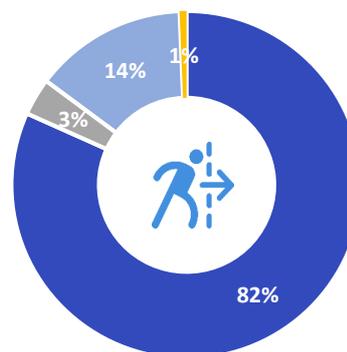
Intentions de retour des PDI et Réfugiés hors camp



Intentions de retour des PDI

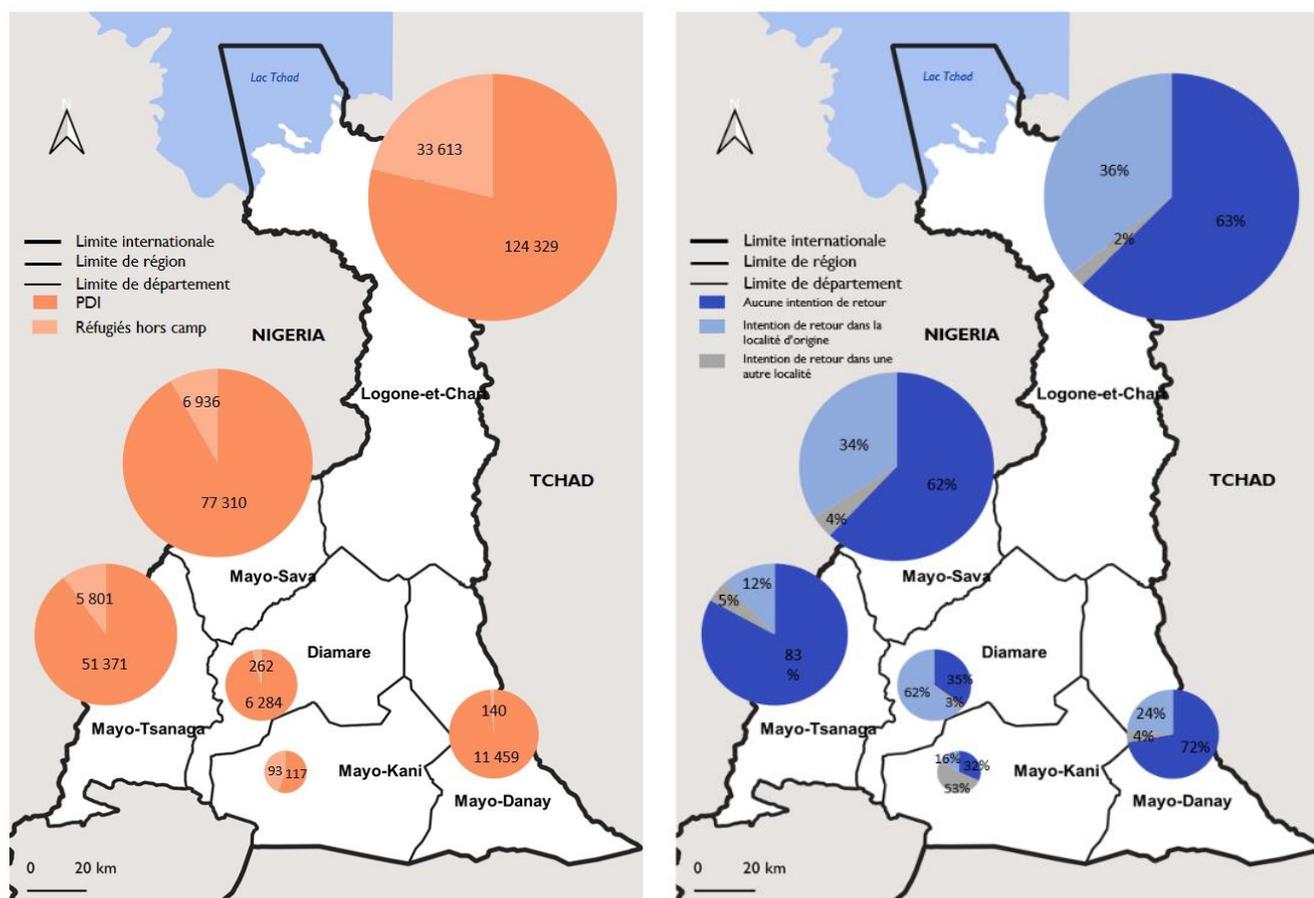


Intentions de retour des Réfugiés hors camp



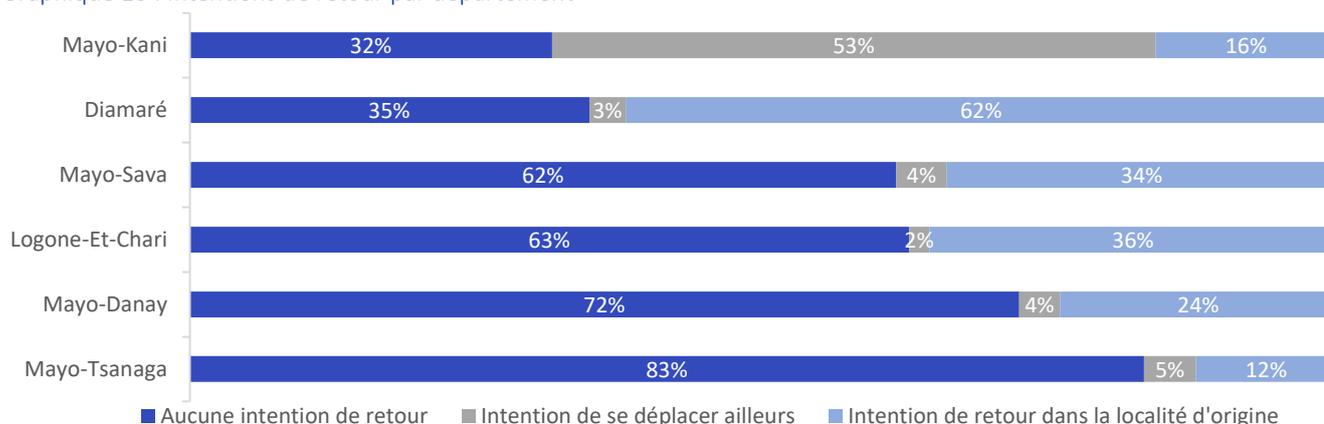
- Aucune intention de retour
- Intention de se déplacer vers d'autres localités
- Intention de se déplacer vers la localité d'origine
- Intention de se déplacer vers le camp de Minawao

Carte 1 : Nombre de PDI et réfugiés hors camp par région (Round 19 du suivi des déplacements) et pourcentages d'intentions de retour³



L'analyse des intentions de retour par département montre que le Mayo-Kani (69%) et le Diamaré (65%) sont les départements où le plus grand nombre de ménages déplacés ont exprimé la volonté de quitter le lieu de déplacement. Contre toute attente, seuls 38 pour cent des ménages déplacés dans le Logone-et-Chari et 34 pour cent dans le Mayo-Sava souhaitent quitter ces départements, où les incidents sécuritaires sont pourtant encore fréquents.

Graphique 16 : Intentions de retour par département

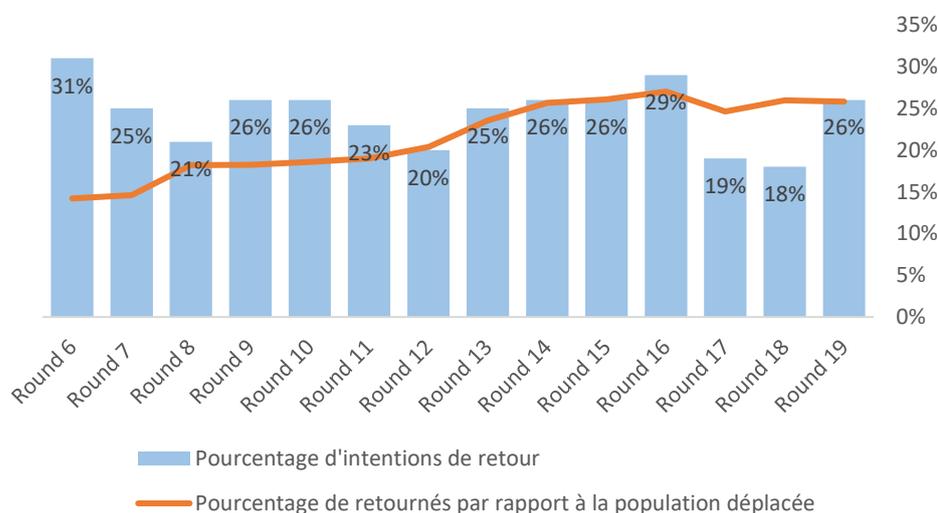


³ Ces cartes sont uniquement présentées à titre illustratif. Les noms et les frontières de ces cartes n'impliquent ni l'approbation ni l'acceptation officielle de la part de l'OIM.

Comme représenté dans le graphique ci-dessous, depuis janvier 2017 (round 6), le pourcentage de retournés par rapport à la population déplacée totale (PDI, réfugiés hors camp et retournés) dans la région de l'Extrême-Nord augmente de manière assez constante. En termes absolus, le nombre de retournés a également fortement augmenté depuis début janvier 2017 : ils sont passés de 35 665 à cette période à 110 574 en août 2019, soit une multiplication par trois du nombre de retournés. Depuis l'enquête précédente, le nombre de retournés au crû de un pour cent, représentant désormais 26 pour cent de la population mobile recensée au total, d'après les données collectées lors du round 19 du suivi des déplacements de population. L'augmentation du nombre de retournés d'un round sur l'autre a toutefois ralenti depuis le round 16, depuis lequel les intentions de retour avaient également baissé, en raison de nouveaux incidents sécuritaires survenus à cette période.

Avec l'accalmie des hostilités dans les zones de retour, la part des intentions de retour a de nouveau augmenté pour ce round, passant de 18 pour cent lors du round 18 à 26 pour cent du total de ménages interrogés pour le round 19. Les résultats de l'enquête montrent que les intentions de retour oscillent globalement entre 18 et 31 pour cent, en fonction de la conjoncture sécuritaire. Cependant, parmi les personnes prévoyant de retourner, beaucoup ne savent pas si elles auront la possibilité de rentrer ni à quel horizon temporel un éventuel retour serait possible.

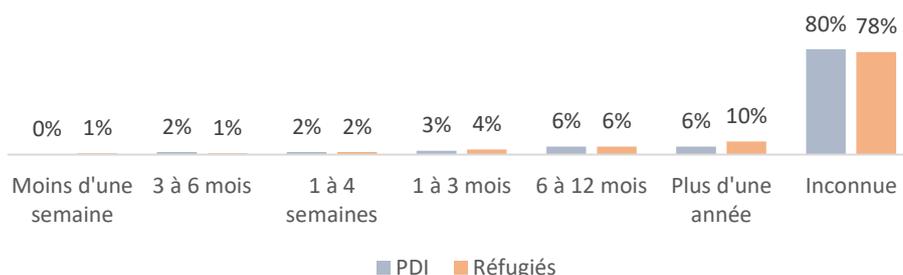
Graphique 17 : Évolution des intentions de retour du Round 6 (Janvier 2017) au Round 19 (Octobre 2019) comparativement au pourcentage de retournés



PÉRIODE DE DÉPART ENVISAGÉE

La grande majorité (80%) des ménages qui projettent de retourner dans leur localité d'origine affirme ne pas savoir quand ils pourront quitter leur lieu actuel de déplacement. Dix pour cent des ménages réfugiés hors camps et 6 pour cent des ménages PDI affirment ne pas pouvoir rentrer dans leur localité d'origine avant au moins un an. Seuls 3 pour cent des populations déplacées envisageant de rentrer prévoient de le faire dans le mois suivant l'enquête.

Graphique 18 : Période de départ envisagée au total et par groupe de population

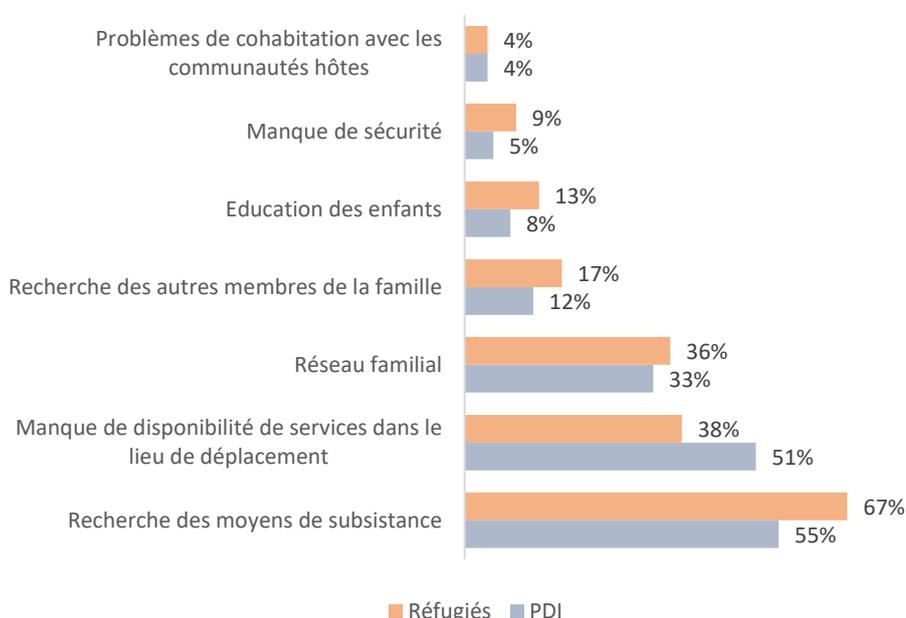


MOTIFS ENCOURAGEANT LE RETOUR

Parmi les ménages PDI et réfugiés ayant exprimé leur intention de quitter leur zone de déplacement (30%), 58 pour cent évoquent l'insuffisance de moyens de subsistance dans le lieu de déplacement, 48 pour cent invoquent le manque de disponibilité de services dans le lieu de déplacement et six pour cent mentionnent le manque de sécurité dans la zone de déplacement. Seuls 4 pour cent mentionnent des problèmes de cohabitation avec les communautés hôtes. Certains ménages déplacés interrogés évoquent des causes distinctes de la situation dans la zone de déplacement, comme la volonté de rejoindre des membres de la famille ou de les retrouver (47%). A noter que les personnes interrogées ont pu évoquer une ou plusieurs raisons justifiant leur volonté de quitter leur zone de déplacement.

Ceci concorde avec le fait qu'une grande partie des ménages déplacés ait dû modifier ses habitudes alimentaires, qu'une importante majorité des ménages déplacés ait dû abandonner l'activité économique qu'elle exerçait avant le déplacement (souvent une activité de subsistance), et que seule une minorité ait reçu une assistance humanitaire.

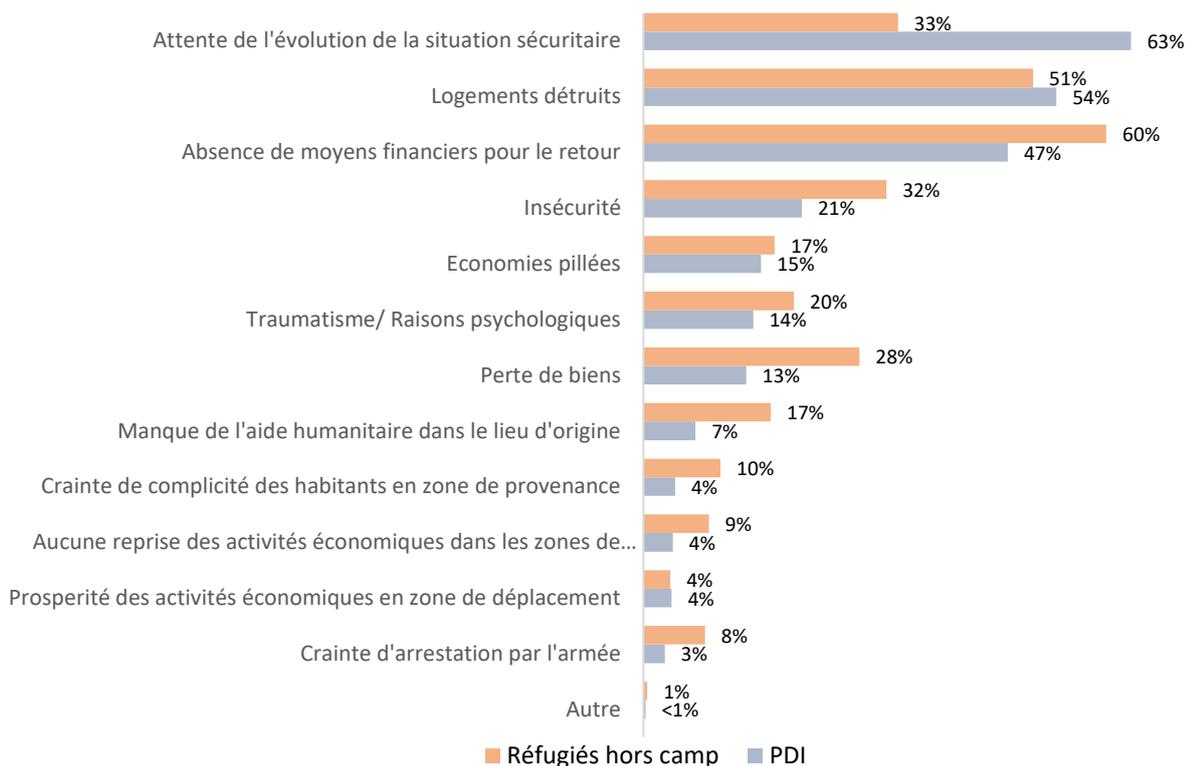
Graphique 19 : Motifs encourageant le retour



FACTEURS EMPÊCHANT LE RETOUR

Les facteurs empêchant le retour des ménages souhaitant retourner diffèrent entre les PDI et les réfugiés hors camp. Les raisons les plus mentionnées par les PDI étaient l'attente de l'évolution de la situation sécuritaire (63%), la destruction des logements dans le lieu de retour (54%) et l'absence de moyens financiers pour le retour (47%), tandis que cette raison est citée en tant que premier facteur empêchant le retour par 60 pour cent des ménages réfugiés enquêtés. La destruction des logements (51%) et l'attente de l'évolution de la situation sécuritaire dans la zone de retour (33%) sont également évoquées par les ménages réfugiés hors camp.

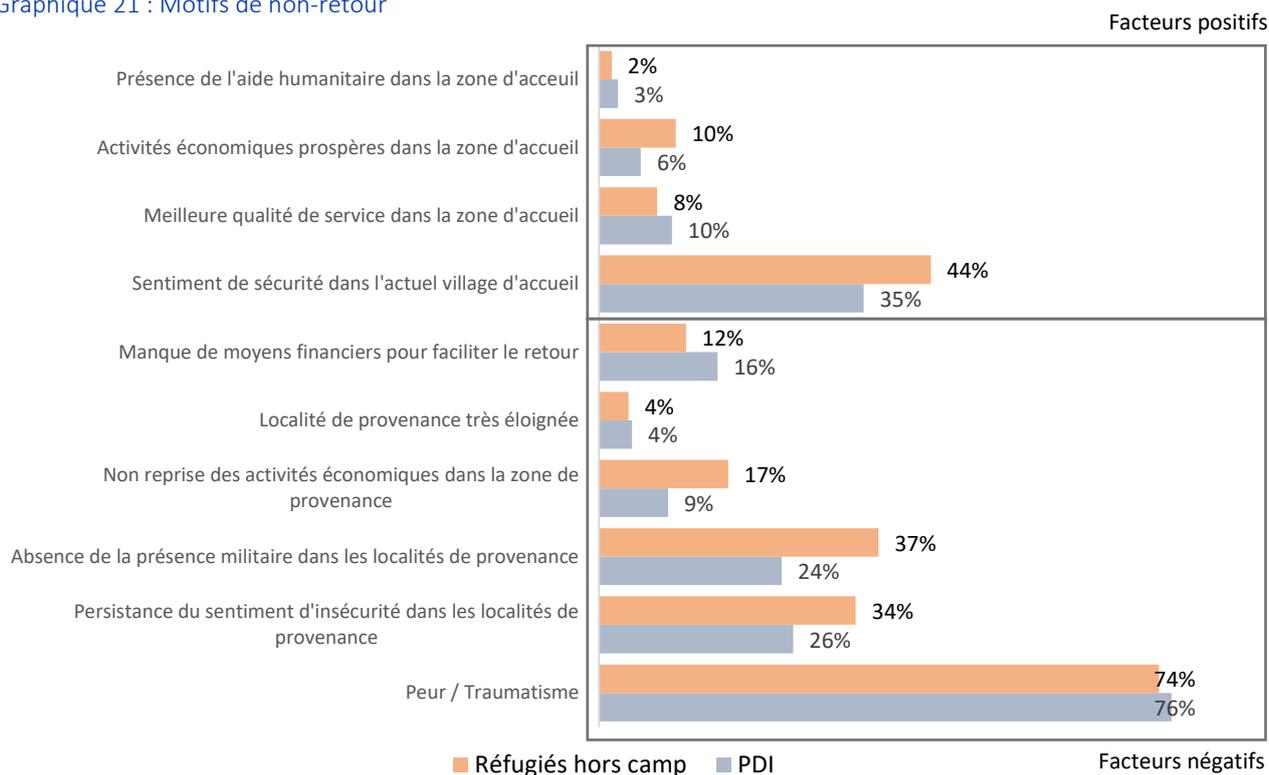
Graphique 20 : Facteurs empêchant le retour des personnes souhaitant rentrer dans leur localité d'origine



MOTIFS DE NON-RETOUR

La dimension sécuritaire et les conséquences de l'insécurité sont les aspects les plus importants pour lesquels les ménages interrogés ne souhaitent pas quitter le lieu de déplacement. En effet, parmi les ménages ayant indiqué ne pas souhaiter quitter le lieu de déplacement, la majorité (75%) ont indiqué que la peur et le traumatisme les empêchaient de retourner. Dans de plus faibles mesures, mais suivant la même logique, le sentiment de sécurité dans le lieu actuel (39%), l'absence de la présence militaire dans les localités de provenance (30%) et la persistance du sentiment d'insécurité dans les localités de provenance (29%) étaient les raisons les plus mises en avant par les ménages PDI et réfugiés hors camp interrogés.

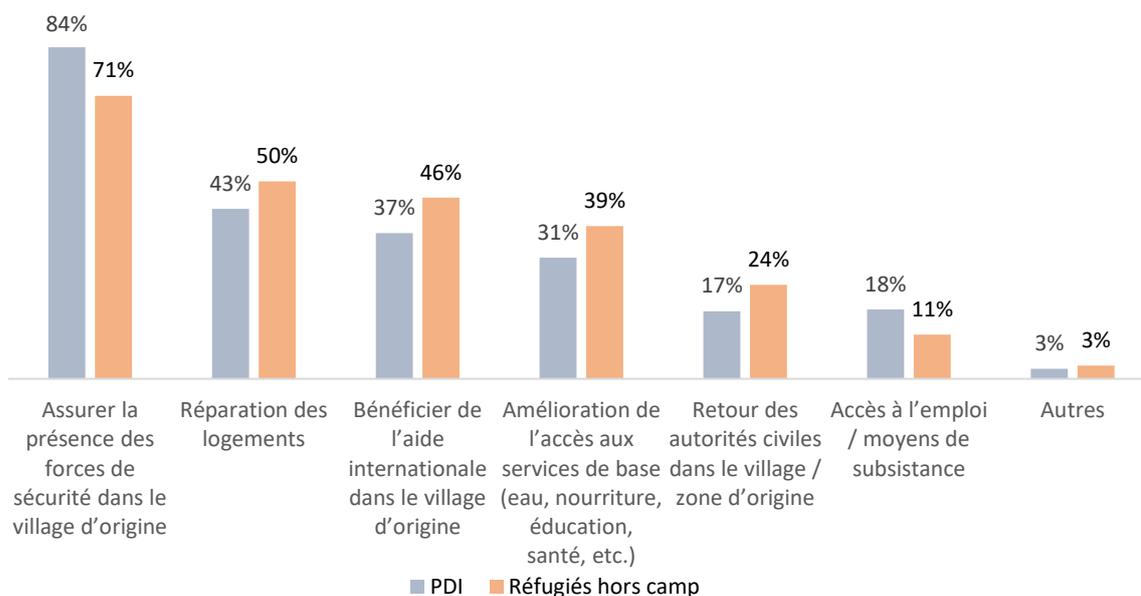
Graphique 21 : Motifs de non-retour



CONDITIONS NÉCESSAIRES AU RETOUR

Plus de 75 pour cent des ménages enquêtés qui ne souhaitent pas rentrer dans leur localité d'origine font de la sécurité une condition essentielle pour envisager de revenir. La réparation des logements (46%), l'accès à l'aide humanitaire dans le lieu de retour (41%) et l'amélioration de l'accès aux services de bases (34%) sont également régulièrement cités. Dans toute la région de l'Extrême-Nord, 42 localités où des attaques ont poussé des populations à se déplacer, sont encore vides. Les statistiques et conditions nécessaires au retour sont similaires pour les ménages PDI et réfugiés hors camp interrogés.

Graphique 22 : Conditions nécessaires au retour des personnes déplacées



CONCLUSION

Ce rapport présente les résultats d'une enquête menée auprès de ménages PDI et réfugiés hors camp effectuées dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun entre le 9 et le 16 octobre 2019. L'enquête a révélé qu'environ 30 pour cent des PDI et réfugiés hors camp ont l'intention de quitter leur lieu de déplacement mais qu'une grande majorité (80%) ne sait pas quand elle va pouvoir retourner dans la localité d'origine ou autre zone de retour. Les ménages enquêtés indiquent que leur retour dépend avant tout de la sécurisation de la zone (présence des forces de sécurité), de la réparation des logements et de l'apport d'une assistance dans les localités concernées.

Les retours dans les localités d'origine augmentent de manière constante depuis le début de l'année 2018 alors que les intentions de retour enregistrés entre les évaluations restent assez constantes. L'amélioration des conditions sécuritaires dans la région de l'Extrême-Nord explique en partie cette hausse des retours, mais les raisons pour lesquelles les ménages interrogés souhaitent partir de leur localité de déplacement ne sont pas toujours positives et s'expliquent également par l'insatisfaction trouvée dans la zone de déplacement. Certains ménages ont déjà effectué plus de trois déplacements à cause des violences perpétrées par les groupes armés non étatiques présents dans la région et même si la plus grande part des ménages qui veulent partir souhaitent retourner dans sa localité d'origine, certains continuent encore de se déplacer vers de nouvelles localités. De plus, les conditions ne sont pas toujours réunies pour que les ménages ayant exprimé leur intention de retourner dans leur localité d'origine y retournent effectivement.

La présence des bases militaires et des acteurs humanitaires et la réhabilitation des logements détruits font partie des conditions nécessaires pour envisager le retour. Elles devraient être prises en compte de manière prioritaire par les acteurs humanitaires et de développement pour délivrer une assistance adaptée et favoriser le retour durable des populations déplacées. Alors qu'une grande partie des ménages déplacés a dû modifier ses habitudes alimentaires, abandonner l'activité économique qu'elle exerçait avant le déplacement, seule une minorité a reçu une assistance humanitaire.

Le retour dans leur zone d'origine ou autre zone de retour demeure la solution la plus viable pour les populations déplacées. A cet égard, il est important que toutes les parties prenantes travaillent au renforcement des mécanismes de relèvement précoce en faveur des populations retournées là où cela est possible. A part l'amélioration de la situation sécuritaire dans les zones de retour, les moyens d'encourager les retours des populations déplacées dans leur zone d'origine incluent également l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services de base, la relance économique et le soutien psychosocial aux populations encore traumatisées par les événements.